

L'indice de l'égalité de genre 2017 examine, pour la période s'étendant de 2005 à 2015 et dans l'ensemble de l'Union européenne, non seulement les progrès effectués dans la réalisation de l'objectif en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi les défis qui restent à relever dans ce domaine. Appliquant une échelle allant de 1 (inégalité totale) à 100 (pleine égalité), cet outil apprécie les écarts qui existent entre les femmes et les hommes dans des domaines clés du cadre stratégique de l'Union, à savoir le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé. Cet indice mesure également les violences envers les femmes et les inégalités croisées. Bien que ces deux aspects constituent des domaines satellites qui s'inscrivent dans le cadre de l'indice de l'égalité de genre, ils n'ont pas d'incidence sur le score global. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, l'éducation, la composition de la famille, le pays de naissance et le handicap. L'indice de l'égalité de genre fournit des résultats pour chaque domaine et sous-domaine pour l'Union européenne et ses 28 États membres (1).

Progrès réalisés en faveur de l'égalité femmes-hommes en France entre 2005 et 2015

Dans l'indice de l'égalité de genre 2017, la France a enregistré un score de **72,6 sur 100**, soit une augmentation de 7,4 points. Elle affiche ainsi un score supérieur à celui de l'EU-28 (2), de 66,2, et qui progresse plus rapidement. Elle a gagné deux places au classement, se hissant ainsi au cinquième rang.

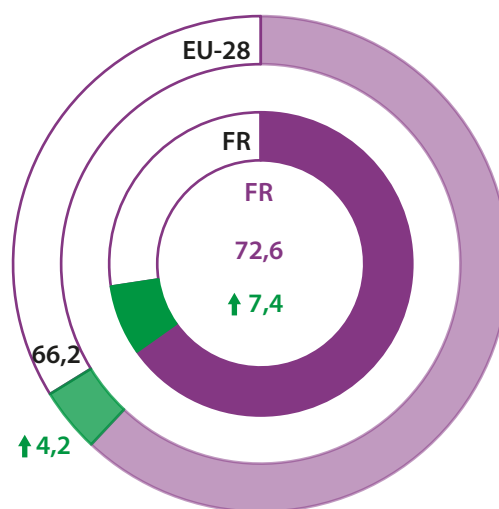
En ce qui concerne le domaine de **l'argent**, la France obtient un score élevé et croissant, ce qui témoigne d'un bon équilibre entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources financières. En revanche, la situation relative à l'égalité hommes-femmes face à la pauvreté ne présente aucune évolution.

Le domaine du **pouvoir** est celui pour lequel la France a réalisé l'avancée la plus importante, affichant le deuxième score le plus élevé de l'EU-28. Ainsi, la représentation des femmes dans les postes décisionnels de la sphère économique est la plus élevée de l'EU-28.

Par ailleurs, la situation dans le domaine de la **santé** est restée stable, mais les comportements relatifs à la santé sont le sous-domaine pour lequel la marge d'amélioration reste la plus importante.

Eu égard au **travail**, la situation s'est légèrement améliorée en France. Toutefois, le problème de la ségrégation sur le marché de l'emploi demeure irrésolu.

Enfin, la France enregistre ses plus faibles scores dans les domaines du **savoir** et du **temps**. Bien qu'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes soit observable en termes de niveau d'instruction et de participation à l'éducation et à la formation, la ségrégation des domaines d'études en fonction des rôles sociaux basés sur le sexe s'est quelque peu accentuée. En outre, la répartition du temps est devenue légèrement plus inégale qu'elle ne l'était, en particulier en ce qui concerne les activités sociales.



↑↓ Évolution des scores entre 2005 et 2015

(1) L'indice de l'égalité de genre 2017 repose sur les données d'Eurostat (Statistiques sur l'éducation, Enquête européenne sur les forces de travail, Enquête européenne par entretien sur la santé, Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie, Enquête de l'Union européenne sur la structure des salaires), d'Eurofound (Enquête européenne sur la qualité de vie et Enquête européenne sur les conditions de travail), de la base de données statistiques sur le genre de l'EIGE [Women and Men in Decision-Making (Participation des femmes et des hommes au processus décisionnel)] et de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur la violence à l'égard des femmes. L'année de référence est 2015 (2014 pour les informations relatives aux inégalités croisées). La population de référence des différents indices est âgée, en fonction des sources, de plus de 15 ans, de plus de 16 ans ou de plus de 18 ans.

(2) «EU-28» représente les 28 États membres de l'Union européenne.

Travail

Dans le domaine du travail, une participation accrue des femmes au marché de l'emploi et une réduction des écarts femmes-hommes ont contribué à une hausse du score obtenu par la France.

Le taux d'emploi général (relatif aux personnes âgées de 20 à 64 ans) est de 66 % pour les femmes, contre 73 % pour les hommes. De plus, son taux d'emploi total ne s'élevant qu'à 70 %, la France n'a pas encore atteint l'objectif fixé à 75 % dans la stratégie Europe 2020.

Si le nombre d'heures travaillées est pris en compte, le taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP) des femmes est d'environ 41 %, tandis que celui des hommes est de 53 %.

Pour les couples avec enfant(s), le taux d'emploi en ETP est de 66 % pour les femmes, et de 85 % pour les hommes. Représentant 19 points de pourcentage, cet écart femmes-hommes est nettement plus élevé que celui présenté par les couples sans enfant, lequel ne s'élève qu'à 3 points de pourcentage.

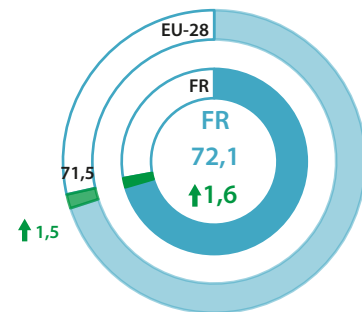
Dans la tranche d'âge des 25-49 ans, le taux d'emploi en ETP est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (81 % contre 67 %, respectivement).

Le taux d'emploi en ETP s'accroît et l'écart femmes-hommes se réduit à mesure que les niveaux d'éducation augmentent.

Le travail à temps partiel concerne près de 30 % des femmes, mais seulement 8 % des hommes. En moyenne, les femmes travaillent 34 heures par semaine, contre 40 heures pour les hommes. 9 % des femmes en âge de travailler sont inactives ou travaillent à temps partiel du fait de responsabilités domestiques ou de soins. Ce taux chute à 0,4 % pour les hommes.

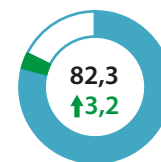
La ségrégation entre les hommes et les femmes sur le marché du travail est une réalité à laquelle doivent faire face aussi bien les femmes que les hommes. 35 % des femmes sont employées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale contre seulement 10 % des hommes. En revanche, cinq fois plus d'hommes (33 %) que de femmes (7 %) occupent des postes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

Domaine du travail

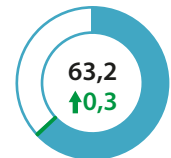


Sous-domaines

Participation



Ségrégation et qualité du travail



Argent

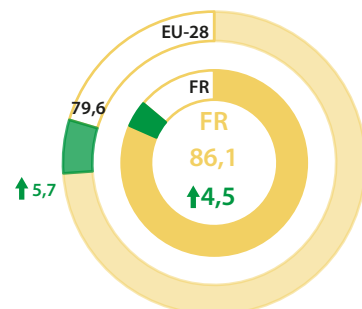
La situation dans le domaine de l'argent s'est améliorée grâce à une plus grande égalité femmes-hommes au niveau des rémunérations et des revenus.

Les rémunérations mensuelles moyennes des femmes et des hommes s'inscrivent à la hausse, mais les écarts femmes-hommes ne connaissent aucune évolution notable. Ainsi, chaque mois, les femmes perçoivent près de 18 % de moins que les hommes. Par ailleurs, l'écart femmes-hommes, concernant la rémunération mensuelle, s'est nettement resserré parmi les femmes et les hommes célibataires, mais s'est creusé pour les parents isolés. De plus, les écarts femmes-hommes s'accroissent avec l'âge, les hommes de plus de 65 ans percevant des rémunérations trois fois supérieures à celles des femmes appartenant à la même tranche d'âge.

Les pourcentages de femmes et d'hommes exposés au risque de pauvreté n'ont pas changé, stagnant respectivement à 13 % et 12 %. Cependant, parmi les parents isolés, l'écart femmes-hommes s'est creusé. En effet, ce risque est désormais encouru par 36 % de mères célibataires, contre 22 % de pères célibataires. Le taux de risque de pauvreté décroît à mesure que le niveau d'éducation croît, état de fait valable aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

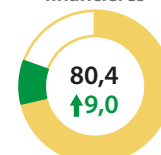
Les inégalités en matière de répartition des revenus ont légèrement augmenté. L'écart femmes-hommes en matière de rémunération est de 16 %, à la défaveur des femmes. En 2012, les femmes percevaient des retraites de 36 % inférieures à celles des hommes. Ces deux valeurs sont conformes à la moyenne de l'EU-28 (16 % et 38 %, respectivement).

Domaine de l'argent

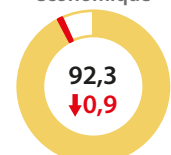


Sous-domaines

Ressources financières



Situation économique



Savoir

La hausse du score obtenu dans le domaine du savoir est le fruit d'une amélioration significative des niveaux d'instruction et de participation à l'éducation et à la formation, enregistrée aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

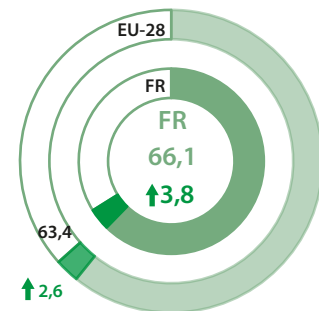
Les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus nombreux que par le passé et comptent toujours davantage de femmes (28 %) que d'hommes (26 %) dans leurs rangs. Toutefois, l'écart femmes-hommes s'accroît légèrement, au détriment des hommes.

Dans la tranche d'âge des 50-64 ans, les titulaires de diplômes sont majoritairement des femmes, mais la tendance s'inverse chez les plus de 65 ans.

Le taux de participation à l'apprentissage continu s'inscrit à la hausse tant pour les femmes (24 %) que pour les hommes (22 %). À cet égard, l'écart femmes-hommes est plus marqué que par le passé et, contrairement à la situation de 2005, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à participer à l'apprentissage continu.

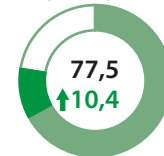
La ségrégation entre les hommes et les femmes dans les domaines d'études demeure un défi de taille. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'écart femmes-hommes dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être ainsi que des lettres et des arts n'a connu aucune évolution. En effet, 42 % des étudiantes (contre 22 % des étudiants) se consacrent à ces domaines d'études, lesquels sont traditionnellement perçus comme étant «féminins».

Domaine du savoir

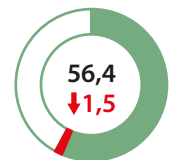


Sous-domaines

Niveau d'instruction et participation



Ségrégation



Temps

Dans le domaine du temps, le score de la France s'inscrit en légère baisse.

Les femmes sont plus susceptibles de consacrer du temps à leur famille que les hommes. Près de 50 % des femmes emploient au moins une heure par jour aux soins des membres de leur famille et à leur éducation, contre environ 33 % des hommes. Cet écart femmes-hommes est plus prononcé qu'en 2005.

L'écart femmes-hommes dans les soins aux membres de la famille perdure dans toutes les tranches d'âge. Ainsi, parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans, 70 % des femmes exercent des activités domestiques et de soins quotidiennement, contre 51 % des hommes. Chez les jeunes, ces taux s'établissent à 25 % pour les femmes et à 3 % pour les hommes.

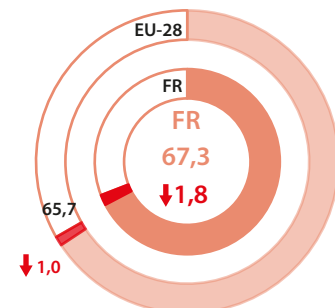
Cet écart femmes-hommes au regard du temps passé aux activités domestiques et de soins est particulièrement marqué pour les couples avec enfant(s), au sein desquels les femmes sont plus nombreuses (88 %) à s'impliquer dans ces activités que les hommes (75 %).

En somme, 80 % des femmes, contre seulement 36 % des hommes, accordent au moins une heure à la cuisine et aux tâches domestiques chaque jour. En ce qui concerne les couples sans enfant, les femmes sont plus susceptibles de cuisiner que les hommes (76 % contre 36 %, respectivement). Cet écart femmes-hommes est bien plus prononcé chez les couples avec enfant(s), dans lesquels les femmes sont 87 % à faire la cuisine, contre 26 % des hommes.

L'inégalité observée dans le partage du temps passé à la maison s'étend également aux activités sociales. Les hommes sont légèrement plus susceptibles que les femmes de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs en dehors de la maison. La participation à des activités caritatives ou de bénévolat est également plus élevée chez les hommes qu'elle ne l'est chez les femmes.

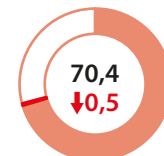
La France a atteint les deux «objectifs de Barcelone», selon lesquels des structures d'accueil doivent recevoir au moins 33 % d'enfants âgés de moins de 3 ans et 90 % d'enfants dont l'âge est compris entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire. En France, les pourcentages d'inscription dans ces structures s'élèvent à 42 % et 90 %, respectivement.

Domaine du temps

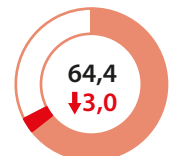


Sous-domaines

Activités domestiques et de soins



Activités sociales



Pouvoir

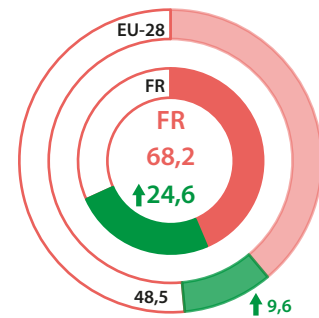
Le score obtenu par la France dans le domaine du pouvoir fait état de nets progrès, qui résultent d'une montée considérable de la représentation des femmes dans les sphères politique et économique. Néanmoins, ce domaine figure parmi ceux ayant enregistré les scores les plus faibles.

La proportion de femmes dans les conseils d'administration des grandes sociétés cotées en bourse a fortement augmenté, passant de 7 % tout juste en 2005 à 35 % en 2015. De plus, tandis que les femmes constituaient 24 % des membres du conseil d'administration de la Banque centrale, elles occupent désormais 39 % de ses sièges.

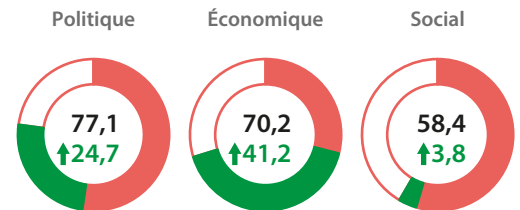
L'augmentation constatée dans le sous-domaine du pouvoir politique est due à une amélioration de l'équilibre hommes-femmes au Parlement (hausse du pourcentage de députées, de 14 % à 26 %) et au gouvernement (hausse du pourcentage de femmes ministres, de 21 % à 48 %).

Les femmes représentent plus d'un tiers (37 %) des membres des conseils d'administration des organisations de financement de la recherche et 35 % de ceux des conseils d'administration des organismes publics de radiodiffusion. En revanche, l'écart femmes-hommes en matière de prise de décision dans le domaine sportif est plus marqué, étant donné que les organes décisionnels du niveau le plus élevé des organisations nationales de sport olympique ne comptent que 22 % de femmes.

Domaine du pouvoir



Sous-domaines



Santé

Le score obtenu par la France dans le domaine de la santé est resté stable. Les services médicaux et dentaires sont largement accessibles et relativement égalitaires entre les hommes et les femmes. En revanche, des progrès doivent encore être réalisés en matière de comportements.

L'espérance de vie a augmenté tant pour les femmes que pour les hommes, et l'écart femmes-hommes s'est réduit. Les femmes vivent en moyenne six ans de plus que les hommes.

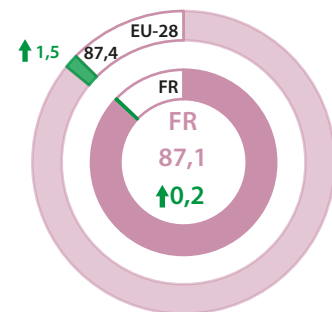
En ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé, l'écart femmes-hommes est de deux ans, au détriment des hommes, mais se resserre.

Au total, 70 % des hommes et 66 % des femmes estiment être en «bonne» ou en «très bonne» santé. Toutefois, ces taux chutent respectivement à 60 % et à 50 % parmi les personnes qui présentent un plus faible niveau d'éducation, faisant ainsi état d'une disparité plus prononcée, à la défaveur des femmes, dans cette catégorie sociale. Ainsi, la satisfaction exprimée par les femmes au regard de leur santé est d'autant plus grande que leur niveau d'instruction est élevé. D'un côté, les femmes et les hommes partagent le même niveau de satisfaction quant à leur santé lorsqu'ils sont en couple. De l'autre, les pères et hommes célibataires se disent davantage satisfaits de leur santé que les mères et femmes célibataires.

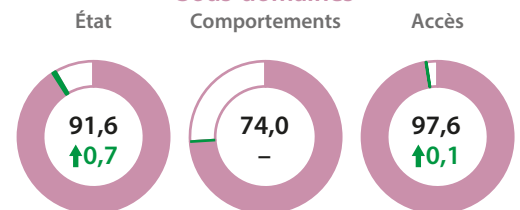
L'accès aux services médicaux et dentaires demeure très ouvert et relativement inchangé. Toutefois, les besoins médicaux et dentaires des mères célibataires sont plus fréquemment insatisfaits que ceux des pères célibataires.

Approximativement 46 % des hommes adoptent des comportements à risque (tabagisme et/ou consommation d'alcool préjudiciable), contre 30 % des femmes. En revanche, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes (39 % et 32 %, respectivement) à adopter des comportements favorables à la santé (pratique d'une activité physique et/ou consommation de fruits et légumes).

Domaine de la santé



Sous-domaines

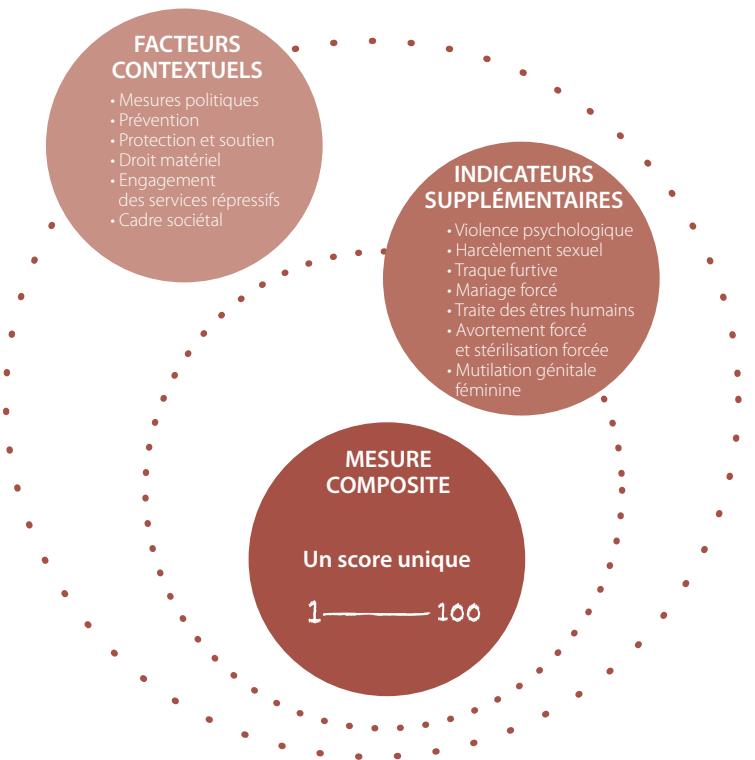


Violence

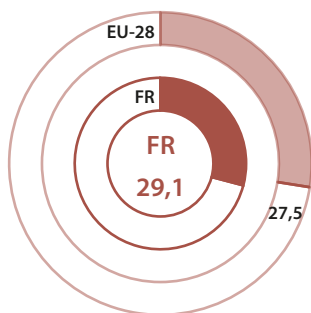
La violence envers les femmes est intégrée dans l'indice de l'égalité de genre en tant que domaine satellite, ce qui signifie que les scores obtenus dans ce domaine n'influencent pas sur le score final. D'un point de vue statistique, le domaine de la violence n'apprécie pas les écarts constatés entre les femmes et les hommes de la même manière que les autres domaines. Il s'agit davantage de mesurer et d'analyser la violence dont les femmes font l'expérience. Contrairement aux autres domaines, l'objectif général n'est pas de réduire l'écart entre les femmes et les hommes, mais d'éradiquer totalement la violence.

Si un pays obtient un score élevé dans l'indice de l'égalité de genre, alors il s'apprête à parvenir à une société caractérisée par l'égalité de genre. Toutefois, dans le domaine de la violence, plus le score est élevé, plus le phénomène de la violence envers les femmes est grave dans le pays étudié. La violence est ainsi mesurée sur une échelle allant de 1 à 100, où 1 correspond à l'absence totale de violence et 100, à une situation dans laquelle la violence envers les femmes est extrêmement répandue et brutale et n'est pas dénoncée. Par conséquent, le pays qui enregistre les meilleures performances dans ce domaine est celui qui affiche le score le plus bas.

Cadre de mesure du domaine de la violence



Domaine de la violence



Légèrement supérieur à la moyenne de l'UE, le score de la France dans le domaine de la violence est de 29,1.

Il reflète le score élevé obtenu dans le sous-domaine de la prévalence (28,3), supérieur de 7 points à la moyenne de l'EU-28.

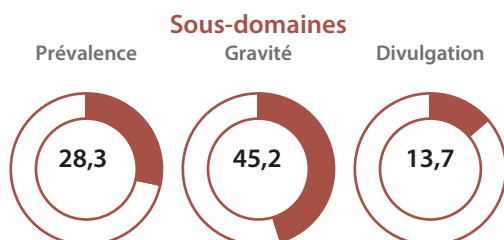
44 % des femmes ont déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. La moyenne de l'EU-28 s'élève à 33 %.

En France, 11 % des femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois. La moyenne de l'EU-28 est de 8 %.

15 % des femmes ayant fait l'objet de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois, indépendamment de l'auteur de ces infractions, n'en ont parlé à personne. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne de l'EU-28, qui est de 13 %.

À l'échelle sociétale, la violence envers les femmes représente pour la France un coût estimé à 29 milliards d'euros par an, en raison de la perte de rendement économique, de l'utilisation des services et des coûts personnels ⁽²⁾.

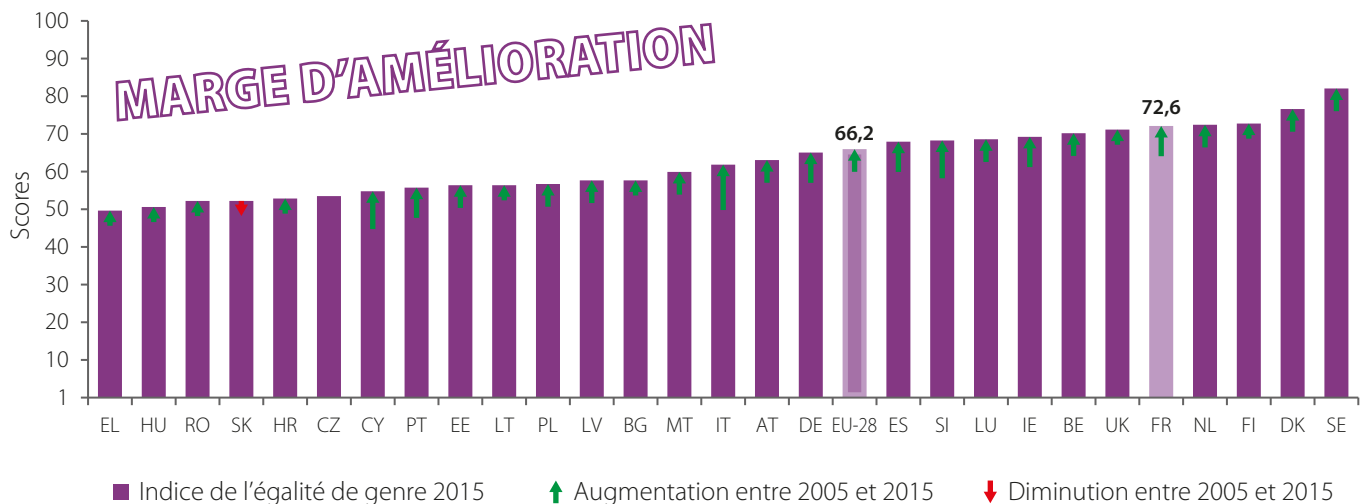
Le domaine de la violence comprend trois sous-domaines: la **prévalence**, qui mesure la fréquence à laquelle les femmes sont victimes de violence; la **gravité**, qui apprécie les conséquences de cette violence sur la santé; et la **divuligation**, qui examine la révélation de cette violence.



⁽²⁾ Il s'agit d'un exercice réalisé à l'échelle de l'Union européenne dans la perspective d'estimer les coûts des trois dimensions majeures suivantes: services, perte de rendement économique ainsi que douleur et souffrance des victimes. Ces estimations ont été extrapolées à l'Union européenne à partir de données extraites d'une étude de cas menée au Royaume-Uni et sur la base de la taille de la population. EIGE, *Estimating the costs of gender-based violence in the European Union*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2014, p. 142 (<http://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/MH0414745EN2.pdf>).

Caractéristiques uniques et avantages de l'indice de l'égalité de genre 2017

Les résultats montrent que le score de la France dans l'indice de l'égalité de genre est supérieur à la moyenne de l'EU-28, mais que des efforts doivent encore être consentis, en particulier dans les domaines du savoir et du temps. Pour atteindre l'égalité de genre, une approche plus holistique et plus ciblée est nécessaire.



L'indice de l'égalité de genre:

- surveille la progression de l'égalité femmes-hommes dans le temps et dans l'ensemble de l'Union européenne;
- aide les responsables politiques à évaluer la distance que les États membres doivent encore parcourir sur le chemin menant à l'égalité entre les hommes et les femmes;
- met en lumière les différentes conséquences, sur les femmes et les hommes, engendrées par les mesures politiques adoptées aux échelons européen et national;
- permet une analyse et une comparaison pertinentes fondées sur le genre dans différents domaines stratégiques;
- soutient l'élaboration et l'application de politiques et de législations en matière d'égalité femmes-hommes;
- accroît la sensibilisation des décideurs et du public aux progrès et aux défis de la mise en œuvre des politiques en matière d'égalité hommes-femmes;
- met l'accent sur les lacunes en matière de données et requiert des données harmonisées et comparables qui soient à la fois sexuées et disponibles pour tous les États membres.

Pour en savoir plus sur l'indice de l'égalité de genre 2017

- Main report (Rapport complet, 2017)
- Main findings (Principaux résultats, 2017)
- A snail's pace towards gender equality: fact sheet (La concrétisation de l'égalité de genre à la vitesse de l'escargot, 2017)
- Methodological report (Rapport méthodologique, 2017)
- Measurement framework of violence against women (Cadre de mesure de la violence envers les femmes, 2017)
- Intersecting inequalities (Inégalités croisées, à paraître)




Parcourez l'indice de l'égalité de genre et les données complètes pour la France à l'adresse suivante: <http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité de genre. EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2018
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Coordonnées

<http://eige.europa.eu/> 
facebook.com/eige.europa.eu 
twitter.com/eurogender 
youtube.com/user/eurogender 
eige.sec@eige.europa.eu 
+370 52157444 



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Paper: MH-04-18-185-FR-C 978-92-9470-440-5 10.2839/35056
PDF: MH-04-18-185-FR-N 978-92-9470-438-2 10.2839/993742